

Article 22 du Règlement

Par sa décision, le ministre de la Justice prouve aux Canadiens que notre système juridique est capable des choix difficiles qui dissuaderont ceux qui poursuivent des activités criminelles à l'étranger de venir se réfugier au Canada pour échapper aux conséquences de leurs actes. Je me joins à un grand nombre de Canadiens pour remercier le ministre de la Justice d'avoir réaffirmé notre foi, à nous Canadiens, dans les principes de l'ordre public.

* * *

[Français]

LE CARNAVAL DE QUÉBEC

HOMMAGE À TOUS LES PARTICIPANTS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le siège social du Carnaval de Québec est situé dans ma belle circonscription de Québec-Est. Il s'animerait au cours des prochains jours, croyez-moi!

Le Carnaval de Québec est connu internationalement et son slogan, monsieur le Président, «C'est chez nous que ça se passe!», me comble de fierté.

Comme cela a été le cas depuis 32 ans déjà, il y aura des activités pour tous les goûts et toutes les classes de la société. Le Carnaval de Québec avec ses centaines de milliers de «bénévoles carnavalesques» a su démontrer la joie de vivre, l'esprit de continuité et d'équipe et de participation populaire des Québécois.

Il y a là l'occasion pour tous les Canadiens d'échanger et de côtoyer, par ce grand événement, des millions de nos amis américains qui verront ou participeront à nos démonstrations exclusives. En effet, cette année, le réseau américain ABC diffusera son émission *Good Morning America* à partir de la Vieille Capitale, une première, monsieur le Président!

Je lève mon chapeau à tous les gens d'affaires qui se sont impliqués. Aussi, j'offre mes plus sincères félicitations aux duchesses qui, par leur charme, leur personnalité et leur talent, donneront une image de la vraie vie québécoise. Je leur souhaite bonne chance pour le couronnement de la reine, que je ne manquerai pour rien au monde.

C'est de la Colline parlementaire à Ottawa que j'offre mes vœux de succès au bon vieux Bonhomme Carnaval, au président du Carnaval, M. Gilles Savard, ainsi qu'à sa grande équipe. Le Carnaval de Québec est une autre preuve que le bénévolat a toujours sa place dans notre collectivité. C'est payant, monsieur le Président, le bénévolat.

[Traduction]

Tous les Canadiens sont les bienvenus dans la capitale du Québec...

M. le Président: Je regrette d'aviser le député que son temps de parole est écoulé.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RÉAFFECTATION DES EMPLOYÉS MIS EN DISPONIBILITÉ

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale de 1984, le chef du parti conservateur a adressé une lettre aux fonctionnaires du Canada. Je vais vous lire l'une de ces lettres qui a été envoyée à M. Jack Donegani, président de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada. Le chef du parti conservateur y dit notamment:

Un gouvernement conservateur négociera directement avec les syndicats de la Fonction publique l'établissement d'un régime amélioré de négociation collective basé sur les dispositions du Code canadien du travail.

Il ajoute:

Nous aurons recours à la négociation bilatérale, afin de rendre le processus de négociation collective plus juste et efficace.

Les choses changent beaucoup en un an, monsieur le Président. En 1985, quelque 2,464 employés de la Fonction publique du Canada ont été déclarés excédentaires. Le gouvernement s'est donné du mal pour dire aux fonctionnaires fédéraux qu'il les aiderait à être réaffectés et à trouver un emploi ailleurs au sein de la Fonction publique. Or, le 3 janvier 1986, 1,999 de ces employés étaient encore sans emploi. Dans 80 p. 100 des cas, le gouvernement a été incapable de trouver un autre emploi à ces fonctionnaires.

C'est une honte. Peut-être que le ministre de la Justice (M. Crosbie) est celui qui a le mieux décrit la situation lorsqu'il a déclaré au cours de la campagne électorale aux Canadiens et aux médias que si les gens connaissaient les intentions des conservateurs, ils ne les éliraient jamais.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE COÛT DES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les travailleurs du Canada savent bien que s'ils dépensaient sans cesse plus qu'ils ne gagnent, ils se retrouveraient bien vite sur la paille. Les hommes d'affaires qui dépensent au-delà de leurs moyens, serait-ce pour les meilleures raisons du monde, risquent de faire faillite et de perdre tout ce qu'ils possèdent. Pendant de nombreuses années, les gouvernements libéraux, avec l'appui du NPD, ont dépensé des millions de dollars qu'ils n'avaient pas, à tel point qu'à l'heure actuelle, sur chaque \$3 que nous percevons en impôt, nous en dépensons \$1 pour rembourser les intérêts, sans pour autant réduire d'un cent l'endettement imputable à leurs prodigalités.

Si le gouvernement continuait d'emprunter, nous devrions, pour assumer le service de la dette, payer d'abord \$2, puis \$3 de chaque \$3 perçus, voire même \$4, jusqu'à ce que nous n'ayons plus de crédit et ne puissions plus emprunter et régler nos factures. Nous devons renoncer aux subventions aux causes les plus méritantes, comme nous devons réduire les pensions destinées aux personnes âgées, aux handicapés et les allocations familiales. Si des millions de Canadiens ont élu ce gouvernement progressiste conservateur, c'est pour qu'il réduise le déficit et vive selon ses moyens. Pourtant, chaque fois que nous décidons de coupes, les députés libéraux et néo-démocrates jettent les hauts cris.